

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_115
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 09 juillet 2024

4 - Affaires budgétaires et financières

Point n° 4.1 « Débat d'orientation budgétaire 2025 »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 23 Pour : 22 Contre : 1

VU le code de l'éducation en particulier l'article L. 712-3 et l'article R. 719-64 ;
VU les statuts de l'université de Franche-Comté.

Conformément à l'article R. 719-64 du code de l'éducation, un débat d'orientation budgétaire 2025 « a lieu au conseil d'administration » et présente « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés ».

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le débat d'orientation budgétaire 2025.



Besançon, le 09 juillet 2024

La présidente de l'université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Christine Woronoff", is written over a horizontal line.

Marie-Christine WORONOFF